



Information aux parents

Depuis le mois de janvier 2020, la Ville de Voiron souhaite prioriser l'**envoi par courriel des factures** de restauration, accueils périscolaires et des divers accueils de loisirs.

Afin de mettre à jour notre base de données, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer une adresse électronique valide à laquelle vos factures devront être adressées, en retournant le coupon ci-joint :

- par courriel à inscriptions@ville-voiron.fr
- au responsable d'activités de l'école où est scolarisé votre enfant
- au Guichet Unique.

Le Guichet Unique



Oui, je souhaite recevoir mes factures par courriel.

Nom du (des) parent(s) destinataire(s) de la facture :

Je confirme mon adresse électronique pour l'envoi des factures par courriel :

Non, je souhaite recevoir mes factures par voie postale uniquement.